

familles, la naissance d'un nouvel enfant? — J.-A. Barral.

L'Opinion nationale touche du doigt la plaie : diminution, non des mariages, mais des naissances.

Elle se demande avec terreur quelle révélation cruelle pour notre état social que cette situation où la naissance d'un nouvel enfant n'est plus un bonheur pour la famille. En veut-elle le secret?

Qu'elle réfléchisse : elle verra le désastreuse envahissement du « malthusianisme » pratique qui s'étend comme un cancer moral sur notre pays. Pourquoi? Parce que la législation, loin de favoriser le développement de la famille, tend à le restreindre. Pourquoi encore? Parce que la passion du gain, la folie de ne compter que sur soi et le malheur de ne pas se livrer à la Providence, dominant de plus en plus et chaque jour et partout. Pourquoi enfin? Parce que le seul frein moral, la religion, parce que la grande école de respect, d'espérance et de bonnes mœurs, la religion, perd de son empire.

Et sous quelle déplorable influence? Sous l'influence des doctrines, des théories et des pratiques de la morale indépendante, du solidarisme, du matérialisme.

Voilà la vérité, la cruelle et impitoyable vérité. L'Opinion en fera-t-elle son profit?

Et, si elle y consent, comme elle sait le mal, elle saura où est le remède, l'unique remède. — H. de Riancy.

(Union)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 20 février.

Pour la première fois hier, le baron Jérôme David a présidé la séance du Corps législatif et le hasard ou si vous voulez sa bonne fortune a voulu que cette séance fût une des plus calmes de la session.

La longueur et l'importance des débats ne fatiguent pas le public; elles ont eu pour effet de surexciter l'attention et si des hostilités formidables se sont dressées contre la presse, il faut dire que d'ardentes sympathies se sont manifestées. Il est bien évident que, devant le Corps législatif, la presse est traitée en accusée et qu'on se préoccupe plus de l'entourer d'entraves que de lui frayer une voie libre. Elle a une force de résistance bien remarquable pour ne pas tomber sous les coups de ses ennemis.

Les nouvelles de l'étranger n'abondent pas. Je veux vous signaler une dépêche originale : vous savez que plusieurs gouvernements publient des recueils de documents diplomatiques que l'on désigne par les noms de livre jaune, livre bleu, livre vert, livre rouge. Or une dépêche de Constantinople annonce que le gouvernement turc va publier un *livre gris* contenant une cinquantaine de notes relatives aux affaires de Crète. On ne pourra pas dire que la Turquie n'est pas capable de figurer dans le cabinet européen : *dignus est intrare*.

On n'entend plus parler de M. de Bismarck. J'entends dire que non seulement il a quitté Berlin, mais encore qu'il a entrepris un voyage hors de l'Allemagne.

C'est le mois prochain que lord Stanley paraît devoir prendre la succession de son père lord Derby.

Le procès des dix journaux condamnés pour publication de compte-rendu parallèle ne revieudra, dit-on, devant la cour d'appel qu'après le vote de la loi nouvelle. Nous avouons, pour notre part, que nous eussions mieux aimé que la cour d'appel eût à statuer sur le bien jugé du tribunal de 1^{re} instance au point de vue de la législation ancienne.

Le verdict du jury d'honneur dans l'affaire Kervéguen ne sera rendu public que demain.

M. Emile Augier dément le bruit de sa candidature au Sénat : il en est un peu du titre de sénateur comme de la croix de la légion d'honneur : on n'est pas absolument obligé de le solliciter pour l'obtenir; mais il ne s'accorde généralement qu'à des gens qui doivent le recevoir avec plaisir. Or M. Augier néglige de dire s'il serait flatté de l'honneur d'entrer au Sénat.

Le 4^e bal des Tuileries a eu lieu hier : la cohue était moindre qu'au précédent : on remarquait surtout un grand nombre d'étrangers parmi lesquels les Anglais dominaient.

Le bilan de la banque de France constate une nouvelle augmentation de l'Encaisse métallique qui dépasse un milliard 409 millions.

L'Empereur est allé aujourd'hui chasser à St-Germain.

Hier ont été inaugurées les conférences du boulevard des Capucines. M. Deschanel a fait une causerie sur les premiers poésies d'Alfred de Musset, après avoir exposé le but des conférences. L'orateur a été sévère pour l'homme, mais très élogieux pour les merveilleuses facultés du poète. Il a raconté de la vie de Musset ce qu'il en pouvait dire, car ceux qui l'ont connu intimement vivent encore, et il y avait de justes susceptibilités qu'il fallait éviter de froisser; mais il est peu d'écrivains qui autant que Musset se soient mis souvent en scène; ses héros, c'étaient les formes multiples dont il revêtait sa personnalité, de sorte que c'est toujours lui qu'on retrouve quand on étudie les types qu'il a créés. Or, c'est ce que M. Deschanel a fait ressortir, le sentiment qui dominait chez Musset, c'était l'indifférence; l'indifférence et le scepticisme devaient le con-

duire à un long suicide et priver les contemporains et la postérité des chefs-d'œuvre que son génie eût pu produire. Et l'orateur a tiré de cette étude cette conclusion que l'homme doit toujours croire à quelque chose, se donner un but afin d'être heureux des efforts qu'il fait pour l'atteindre. Il y avait foule à cette première conférence et nous ne doutons pas que l'entreprise réussisse mieux que les précédentes.

M. Edouard Foussier, l'auteur des *Lionnes pauvres*, écrit en ce moment pour le Châtelet une féerie qui ne ressemblera pas à ces turpitudes littéraires que nos théâtres ont mises à la mode depuis quelques années; il se propose de relever ce genre et veut démontrer que les beaux décors de Chéret peuvent s'harmoniser avec la saine littérature.

CH. CAHOT

Paris, 21 février.

Il va se présenter un petit incident politique, qui selon que le voudront les cabinets des grandes puissances, peut passer à peu près inaperçu ou mettre le feu à l'Europe. Je veux parler de la crise qui se prépare dans les Principautés Danubiennes : on dit que le prince Charles va se faire proclamer roi et s'affranchir de la suzeraineté de la Porte. Il nous importe assez peu, je crois, que le prince qui régnait à Bucharest et à Jassy, s'appelle hospodar, caïmacam ou roi, et nous nous en soucions peu. Mais il s'agit d'autre chose : la Russie comprend qu'elle n'est pas assez puissante pour attaquer ouvertement, loyalement l'Empire turc; elle n'ose pas envoyer une flotte devant Constantinople, parce qu'elle sait qu'elle y rencontrerait les flottes de la France et de l'Angleterre; aussi cherche-t-elle des moyens détournés. Elle n'en aurait pas trouvé de meilleur que de procéder à un démembrement partiel de la Turquie. Evidemment, si le prince de Roumanie déclare s'affranchir du lien qui le constitue le vassal de la Porte, c'est qu'il compte sur l'appui de la Russie et peut-être de la Prusse. Il nous faudrait donc savoir si la France, l'Angleterre et l'Autriche se prêteront à ce commencement de démembrement. Si elles le laissent s'accomplir, il est indubitable que la Serbie suivra avant peu l'exemple de la Roumanie, et ces deux petits Etats unis à la Grèce et au Monténégro ne tarderont pas à prendre une revanche de l'invasion musulmane du 15^e siècle; ils ne tarderont pas à rejeter les Turcs en Asie.

Le *Moniteur du soir* dans sa revue hebdomadaire parlait avant-hier de la reconnaissance que le gouvernement des Principautés doit et témoigne à la France. Nous voudrions savoir si cette bienveillance sera également acquise aux projets ambitieux de la Roumanie. Mais nous avouons n'avoir aucune sympathie pour ce gouvernement qui avec tous les vices de l'Orient essaie de parodier la civilisation occidentale, afin de se maintenir dans une contrée où les chrétiens forment la majorité de la population.

On dément ce soir d'une manière formelle les bruits concernant une insurrection en Espagne.

Il nous est impossible de savoir rien de précis au sujet des modifications constitutionnelles dont on a tant parlé depuis quelques jours : à en croire certains indiscrets, tout était prêt; une lettre de l'Empereur était sur le point d'être envoyée à l'impression. Un revirement subit aurait tout suspendu. Selon d'autres tout est décidé dès à présent; de nouvelles réformes seront octroyées immédiatement après le vote de la loi sur le droit de réunion; le Corps législatif serait dissous et les élections générales auraient lieu avant le mois de juillet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne sait rien.

Voilà trois séances du Corps législatif beaucoup plus calmes : on dit que M. Thiers a dû porter la parole sur la question des comptes-rendus des débats législatifs. M. Schneider est obligé de garder la Chambre et la réception qui devait avoir lieu demain au palais de la Présidence est remise.

J'engagerai vos lecteurs à consulter la cote de la bourse d'aujourd'hui : l'inspection de la colonne de la hausse qui ne fut jamais plus au complet, leur donnera une idée de la tenue du marché. Tout a monté, sans la moindre alternative de réaction, comme en ces beaux jours de triplotage où les valeurs de la place Vendôme servaient de régulateur au mouvement. Les honneurs de la journée ont été pour la rente italienne qui, à un moment, a monté à près de 2 francs. Cette hausse inattendue, que rien n'explique, pourrait bien être funeste à notre place.

Nous voilà entres dans les jours gras; hier soir un gamin nous en a donné le signal en soufflant dans un cornet à bouquin : c'est l'époque où se multiplient les fêtes, sauteries et concerts; il y en a partout, ce serait partialité de y en décrire telle ou telle soirée.

La colonie américaine fête ce soir le 36^e anniversaire de Washington.

Alexandre Dumas a refusé hier de laisser citer son nom comme collaborateur dans le drame de *Valentin et Valentine*, joué aux Délassements Comiques. Il avait présidé la pièce qui probablement n'eût pas été acceptée si l'on avait su qu'il dut retirer son nom au dernier moment.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR

Le *Pays* avait ces jours derniers, sur la foi d'une correspondance de Bruxelles, tonné contre un discours qui avait été prononcé dans cette ville par un réfugié français, M. Bancel, sur les droits de l'homme, discours ou cet écrivain se serait exprimé en termes assez vifs sur le compte du gouvernement français au dire du correspondant du *Pays*. Or, voici que dans une lettre adressée à un journal belge, M. Bancel déclare que la correspondance accueillie et savamment commentée par les rédacteurs du journal de l'empire, est d'un bout à l'autre, dans son ensemble et dans ses détails, contraire à la vérité. Le *Pays* reproduira-t-il le désaveu de M. Bancel?

Le *Nord* est souvent très bien renseigné : on peut donc supposer que sa version est exacte au sujet de ce qu'il y avait dans l'air :

C'était lundi dernier que devait paraître la lettre de l'Empereur, avec le décret promis élargissant le droit d'interpellation. La lettre devait exprimer au Corps législatif les sympathies de l'Empereur pour cette assemblée, et son désir de l'associer plus étroitement à sa politique. Les promesses données étaient que les ministres pourraient être pris parmi les députés, sans que ceux-ci perdissent leur siège au Corps législatif; l'espérance d'une union rendue par là intime entre les ministres et la Chambre terminait le message impérial.

On pense aujourd'hui que les modifications parlementaires et les changements ministériels sont renvoyés après la loi du droit de réunion.

Le plus ancien serviteur de l'empereur, son valet de chambre Léon, qui l'avait jusqu'ici toujours accompagné dans les circonstances les plus diverses, à Strasbourg, en Amérique, à Boulogne, à Ham et en Angleterre, est, assure-t-on au *Journal de Paris*, assez gravement malade.

Nous apprenons de Londres la mort de M. Shee, juge à la cour du banc de la reine.

M. Shee étant catholique, son élévation à l'une des premières dignités de la magistrature anglaise avait été fort remarquée.

M. Manier, un pionnier de l'éducation populaire et dont on connaît les ingénieuses cartes à teintes diverses indiquant le développement de l'instruction dans chaque pays, a publié quelques chiffres comparatifs que les gens officiels devraient longuement méditer :

En France, sur 1,000 fr. portés au budget de l'Etat, 295 fr. sont affectés aux besoins de la guerre, et 11 fr. aux besoins de l'instruction publique;

En Autriche, la même somme nous donne 270 fr. pour la guerre et 19 fr. pour l'instruction;

En Bavière, 219 fr. pour la guerre contre 22 fr. pour l'instruction;

Dans le Wurtemberg, 218 fr. pour la guerre, contre 47 fr. pour l'instruction;

En Saxe, 218 fr. pour la guerre, contre 37 fr. pour l'instruction;

Dans le grand duché de Bade, 182 fr. pour la guerre et 33 fr. pour l'instruction.

La *Presse* présente l'éloquence de nos députés sous un aspect inattendu, celui de la rapidité de leur débit.

M. Latour-du-Moulin parle à raison de 16 lignes à la minute, M. Jules Favre de 19 à 24. M. Thiers a des moments d'entraînement où il monte jusqu'à 25. M. Rouher se maintient également entre 19 et 24. MM. de Parieu et Pouyer-Quertier, par exemple, vont de 22 à 25.

Mais un orateur qui est l'effroi des sténographes, c'est M. de Franqueville; il arrive fréquemment jusqu'à 26, jusqu'à 28 lignes par minute, et des lignes terribles encore ! des lignes bourrées de faits, de dates, de chiffres et de noms propres ! On a cru pendant longtemps que c'était là le maximum de vitesse de la parole humaine, et qu'il ne serait pas dépassé. M. Liégeart a prouvé qu'on se trompait. Il est arrivé jusqu'à 29 1/2. Chez les orateurs que nous venons de citer, la vitesse est variable et le maximum n'est atteint que par moment, tandis que la rapidité de M. Liégeart est continue. Il se maintient invariablement entre 28 et 29 lignes par minute.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« On s'entretient beaucoup, dans notre monde officiel, d'un incident qui s'est produit aux abords du château des Tuileries et qui a failli devenir tragique. Il y a peu de jours, un jeune homme, paraissant en proie à une vive exaltation, a escaladé la grille qui sépare la place du Carrousel de la cour des Tuileries et s'est mis à courir dans la direction du pavillon de l'horloge. On s'est mis à sa poursuite et l'on est parvenu à se rendre maître de lui. Mais, au milieu de cette course échevelée, le malheureux était tombé et s'était cassé un bras : il avait aussi le nez très endommagé. On l'a transporté à l'hospice de la charité où, après lui avoir donné quelques soins, on a constaté sans peine son état de folie. »

Nous lisons dans le *Figaro* :

Un Russe nous donne un détail trop joli pour que nous soyons seuls à le connaître. Depuis le voyage du czar à Paris et son auguste visite à la triomphante duchesse de Gérolstein, la censure préventive qui

surveille à Saint-Petersbourg les articles des journaux empêche toute allusion maligne et toute appréciation libre à l'adresse de mademoiselle Hortense Schneider. L'autocratie est galante en Russie!

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 7 février 1868.

(Ouverture de la session).

PRÉSIDENCE DE M. C. DESCAT, MAIRE.

Absents : MM. J. Renaux-Lemerre, empêché, L. Eeckman, L. Voreux, en voyage. FOURNEAUX ÉCONOMIQUES.

M. LE MAIRE :

Messieurs, Sa Majesté l'Empereur, dans sa sollicitude pour la classe laborieuse, ayant décidé qu'une somme importante serait répartie entre les localités industrielles qui ont le plus à souffrir des conséquences du chômage, un premier subside de 10,000 fr. a été adressé, il y a peu de jours, par M. le préfet du Nord au bureau de bienfaisance de notre ville. Depuis lors, ce magistrat nous a donné avis qu'un nouveau secours de 15,000 fr. allait nous être envoyé.

Désirant faire de cette dernière somme un emploi conforme aux vœux du gouvernement et suivre en cela l'exemple de quelques villes voisines, l'Administration municipale s'est entendue avec le bureau de bienfaisance pour organiser aux trois écoles de Blanchemaille, du Tilleul et de l'Hommelet, des distributions d'aliments préparés, au prix de cinq centimes la portion, en complet, à cet effet, le matériel dont vous avez dans une de vos dernières séances voté l'acquisition pour délivrer de la soupe aux enfants des asiles. Nous trouvant d'accord sur les moyens d'exécution, des ordres ont été donnés pour que ce nouveau service put commencer à fonctionner le jeudi 6. — En effet, c'est hier que les distributions ont eu lieu à la satisfaction générale et avec le succès le plus complet.

Nous ne pouvons pas vous donner aujourd'hui l'état exact des dépenses occasionnées par l'installation de ce service; mais il sera prêt pour la prochaine séance.

M. A. DELAOUTRE fait remarquer que tous les enfants qui fréquentent les écoles n'appartiennent pas à des parents également nécessiteux; qu'il y en a même qui, jouissant d'une certaine aisance, abusent des libéralités de la ville jusqu'au point de profiter des nourritures destinées aux indigents.

M. DUBURCQ ajoute que nous seulement ce fait est exact en ce qui concerne la nourriture, mais que ce qui est également très regrettable et qui a frappé l'attention de la commission des logements insalubres dans la visite qu'elle a faite de toutes les écoles, c'est que des enfants appartenant à des familles dans une grande aisance, remplissent les classes de la ville, au détriment d'une énorme quantité de pauvres, pendant que les écoles particulières manquent partout d'élèves et ne peuvent que misérablement se soutenir.

M. LE MAIRE reconnaît la vérité des faits énoncés, mais il fait observer que les classes communales appartiennent à tous les habitants, quelque soit leur position. Il ne faut compter que sur la discrétion et la délicatesse de chacun pour obvier à ce fâcheux état de choses.

Le Conseil prend en considération le rapport qui vient de lui être présenté.

ARRANGEMENTS POUR LES LITS MILITAIRES.

M. le Maire reprend la parole :

Messieurs,

L'occupation de notre ville par une force militaire peu nombreuse, mais suffisante pour certaines éventualités, ayant acquis un caractère de permanence, il a fallu prendre des mesures pour le casernement de la troupe; c'est ce que vous avez fait en votant les fonds nécessaires pour louer une maison et l'approprier à usage de caserne. Ensuite, nous avons dû nous pourvoir auprès de l'intendance militaire pour avoir des literies; elles nous ont été envoyées; mais la location de ces lits étant à la charge des villes et devant se payer tous les six mois à un entrepreneur chargé de ce service, nous vous invitons à voter par provision un crédit de 1,200 fr. pour une année de loyer, à titre de déplacement, rétribution qui est imposée par l'autorité militaire aux localités considérées comme annexe de la garnison principale pour le coucher des détachements qu'elle y entretient.

C'est donc un crédit de 1,500 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1868.

Le Conseil vote le crédit proposé.

PROPOSITION RELATIVE A L'ÉCOLE DES CHAUFFEURS.

M. LE MAIRE continue :

Messieurs,

Tous les industriels de ce pays ont eu connaissance de l'établissement d'un cours pour l'enseignement des chauffeurs de Lille et de Roubaix. L'auteur de ce cours si utile au point de vue de la sécurité des ouvriers et des patrons eux-mêmes, a reçu de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, une médaille d'or comme récompense de son

dévouement. Aujourd'hui, cette société désire faire plus encore et elle nous adresse la lettre suivante :

Lille, le 24 janvier 1868.

Monsieur le Maire,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le rapport ci-joint relatif à l'enseignement donné depuis plusieurs années aux chauffeurs de Lille et de Roubaix, rapport lu en séance publique à la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, le 21 décembre dernier. Vous pourrez y voir constatés à la fois les bons résultats de cet enseignement et le dévouement digne d'éloges du professeur.

Après avoir pris connaissance de ces faits, vous penserez, j'espère, avec nous qu'il y a là en jeu tout à la fois un intérêt public dont il faut assurer la satisfaction et une situation particulière qui mérite nos sympathies; elle les mérite même d'autant mieux que M. Thorin est bien d'être riche.

C'est là ce qui a motivé la démarche que je fais aujourd'hui près de vous, Monsieur le Maire, et que je vous prie de considérer comme purement officieuse. Voici la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre dans le but de mettre fin à un état de choses qui me paraît blesser la dignité des villes de Roubaix et de Lille.

Les trois villes de Roubaix, Tourcoing et Lille fonderaient, au moyen d'allocations simultanées, des cours pour les chauffeurs mécaniciens; il y aurait cours une fois par semaine dans chaque ville ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'ici depuis dix ans à Lille.

Déjà l'Administration municipale de Lille est disposée à demander au Conseil (qui ne le refusera certes pas) une allocation de cinq cents francs environ; M. le Maire de Tourcoing nous a donné l'assurance qu'il ferait une proposition dans le même sens. J'ai la confiance, M. le Maire, que la puissante ville de Roubaix ne refusera pas sa coopération à une œuvre aussi utile. D'ailleurs, il y a là une occasion qui ne se présentera pas souvent dans des conditions aussi avantageuses; car je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que l'existence simultanée des trois cours permet d'offrir pour chacun un professeur une rémunération beaucoup plus faible qu'il ne serait raisonnable de le faire sans cela.

Veillez, M. le Maire, parler de cette affaire à MM. vos honorables collaborateurs et me faire savoir le plus tôt possible vos dispositions à cet égard. Si, comme je l'espère, elles sont favorables, il y aura lieu de rendre effectives les intentions des trois administrations municipales.

Veillez, etc.

Le Président de la Société,

Signé : GUILLAUME.

P.S. Je joins à cette lettre quelques exemplaires du compte-rendu de la séance publique de la Société impériale où se trouve inséré page 33, le rapport que j'ai l'honneur de vous envoyer.

Nous croyons que le Conseil prendra en considération la proposition officieuse de la Société impériale des Sciences et nous vous demandons de nous autoriser à conférer avec nos collègues de Lille et de Tourcoing, pour assurer à nos trois villes, au moyen d'une allocation, la continuation des cours d'enseignement pour les chauffeurs.

Le Conseil adopte sans aucune opposition la proposition relative à l'école des chauffeurs.

(A suivre à un prochain numéro.)

Bulletin commercial.

Roubaix, 22 février 1868.

La reprise accentuée de jour en jour. Les prix des laines et des cotons montent, et s'établissent d'une façon sérieuse. Un grand nombre d'acheteurs importants sont venus sur place cette semaine pour se rendre compte de la situation. Aux anciens cours, la vente des articles courants se fait rondement. La plupart des fabricants commencent à demander de la hausse, déclarant que, vu les bas cours de la marchandise, ils auraient avantage à travailler en stock, et attendre quelque temps pour vendre. Les acheteurs paraissent un peu désorientés; quelques-uns ont passé de bonne grâce à une légère augmentation. On doit indubitablement regarder comme très prochain le jour où les tissus entreront dans le mouvement.

Les gros numéros de coton sont engagés en filature pour les deux ou trois mois prochains avec une faveur marquée; toutes ces affaires se placent immédiatement en fabrique. Les gros stocks de cotons en fins numéros sera plus difficile à débayer; cependant il s'en est traité quelques gros lots en spéculation, car aux prix actuels, il ne peut jamais y avoir à perdre. Il s'est fait également de vastes opérations en laines peignées, ce qui a vivement stimulé les prix. Sous l'influence et la précipitation des demandes, les détenteurs de laines brutes et les fermiers se sont roidis, et presque toutes les offres d'achat ont été refusées. — Enfin, les schappes suisses et françaises, qui étaient stationnaires depuis quelque temps, ont toutes été vivement enlevées, et la production entièrement retenue jusqu'en juillet.

Nous pensons avec quelques personnes :